

Conférence validée pour la formation continue des avocats

Organisation

Sébastien PELLÉ, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour



Inscriptions et renseignements

Cindy GUIOT-MERLE
Secrétariat du CRAJ
Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion
Avenue du Doyen Poplawski
BP 1633 64 016 PAU Cedex
Tél : 05 59 40 80 59 – Fax 05 59 84 10 59
Mail : cindy.merle@univ-pau.fr



FACULTÉ DE DROIT DE PAU
CENTRE DE RECHERCHE ET D'ANALYSE JURIDIQUES



**LA GARDE À VUE :
LE DROIT TRANSITOIRE
EN ATTENDANT LA RÉFORME**

**Mercredi 4 mai 2011
18h00 – 20h00
Amphi 120**

CONFÉRENCE DÉBAT

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CÉRÉ,
Maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

18h00 Accueil des participants

18h20 PROPOS INTRODUCTIFS : L'EMBALLEMENT DE LA RÉFORME

Sébastien PELLÉ

Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

18h40 QUEL RÔLE POUR LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE AVANT LA RÉFORME ?

Jean-Christophe MULLER

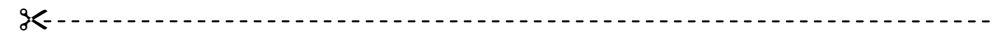
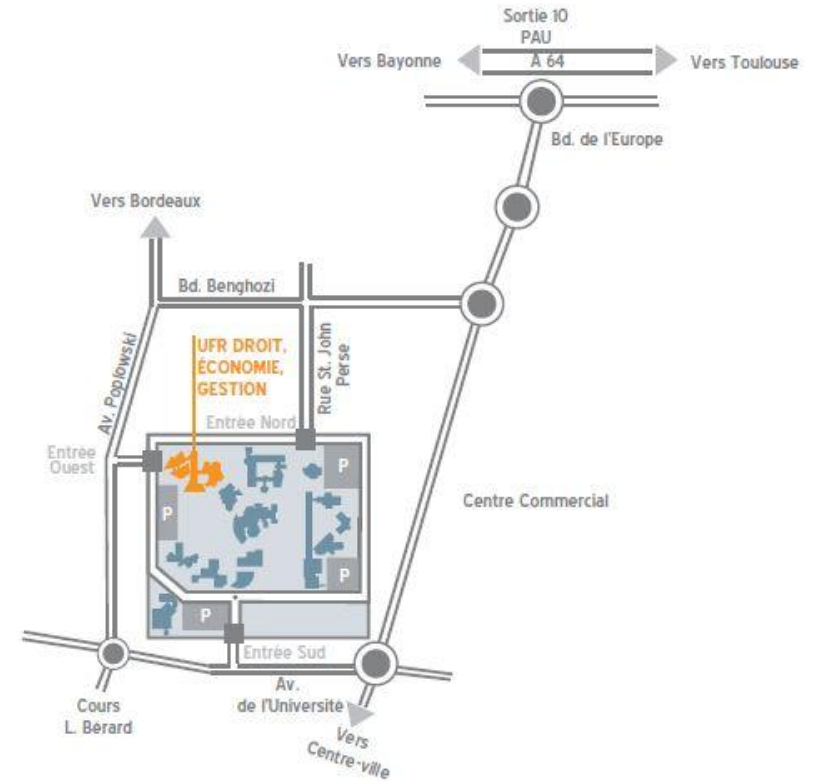
Procureur de la République, Tribunal de Grande Instance de Pau

19h00 QUELLE PLACE POUR L'AVOCAT AVANT LA RÉFORME ?

Thierry SAGARDOYTHO

Avocat au Barreau de Pau

DÉBAT



Bulletin d'inscription

La garde à vue : le droit transitoire en attendant la réforme

Nom, Prénom :

Fonction / Qualité :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Participation Colloque **20 €**

Chèque à libeller à l'ordre de l'Agent comptable de l'UPPA